

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Snowthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

L' Abeille.

2me. Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

2me. Année

VOL. II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 20 JUIN 1850.

No. 30.

LA CANADIENNE.

Sous le palmier flexible où la joyeuse mère,
Comme une fleur qu'agite une brise légère,
Vient bercer en chantant le fruit de son amour,
A l'heure où tout se tait, hors ce flot sur la rive,
Avec son fils mourant une femme plaintive
Vint s'asseoir et prier un jour.

Sa douleur n'implorait dans son tendre langage,
Ni le vieux manitou, qu'adore le sauvage,
Ni l'esprit des forêts, ni les profanes dieux.
Les blancs avaient instruit la jeune Canadienne,
Et la touchante voix de la mère chrétienne
Disait à la reine des cieux :

Ecoute : quand la Nonpareille
A fait éclore ses petits,
Elle s'endort ; mais son oreille
Entend le moindre de leurs cris.

Ah ! ma douleur est bien amère !
O Vierge sainte, éveille-toi !
Ecoute : du doux nom de mère
Nul ne t'appelle ici, que moi.

Un jour, quand les fils des Savannes
Suivaient l'original dans les bois
Celui qui te prêcha aux cabanes
M'apparut, et sa douce voix

Me dit : tu seras mère encore,
Et ton regard avec bonheur
Verra près de ta tombe éclore
Une nouvelle et tendre fleur.

Mais les fleurs sur ton sein ternies,
Se dessèchent à leur printemps,
Et le regard des noirs génies
Fait mourir tes petits enfants.

Je connais au ciel une femme
Qui veillerait sur ton berceau,
Et qui saurait de la jeune âme
Ecarter l'esprit du tombeau.

Tous les blancs lui disent : Ma mère !
Et les esprits, aux ailes d'or,
Viennent la nuit à sa prière
Bercer le jeune enfant qui dort.

Près de ton fils, ô Canadienne !
Elle viendrait du haut des cieux
Si, la première dans ces lieux,
Tu lui disais : je suis chrétienne.

J'obéis : et, depuis ce jour,
Combien de fois, Vierge chérie,
Près de mon enfant, attendrie,
T'ai-je priée avec amour ?

Cependant auprès de sa couche
La mort cruelle vint s'asseoir,
Et la blanche fleur qu'elle touche
Mourra peut-être avant le soir.

Peut-être l'arbre où, mère encore,
Je viens agiter son berceau,
Quand, demain, reviendra l'aurore,
Ne bercera plus qu'un tombeau.

Il va mourir... et ma prière,
Montera seule devant toi ;
Et ton saint nom sur cette terre
N'aura pour le bénir que moi !

Il va mourir... Et l'Indienne,
Secouant sa tête à mes yeux,
Dira, sans pleurer, que ses dieux
Ont puni la femme Chrétienne.

Ah ! si pour toi j'ai renoncé
Aux fêtes où chantait mon père,
A l'esprit qu'adorait ma mère,
Sous ces rameaux qui l'ont bercé ;

Si j'ai dit ton nom au sauvage,
Au guerrier ami de mes chants ;
Si j'ai fait devant ton image
S'incliner les petits enfants !

Toi, qui souris à l'œil qui pleure,
O Vierge ! viens à mon secours ;
Chasse la mort de ma demeure,
Sauve le fruit de mes amours.

Elle dit : comme un lys sur sa tige épuisée
Renaît, quand un beau jour lui verse sa rosée,
Le front du jeune enfant devint pur et vermeil :
Une clarté céleste avait sur son visage
Passé, comme au matin sur un pâle nuage
Passe un doux rayon du soleil.

PAUL DUCLOS.

LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT
PAS. (St. Matth.)

*Extrait d'un discours prononcé le jour
de la fête de la chaire de St. Pierre.*

Dix-neuf siècles de luttes, de triomphes
permettent à l'Église de célébrer aujourd'hui
la fête de la chaire de Saint Pierre. La chaire
de Moïse a été mise en pièces, et les malheureux
enfants d'Abraham en ont dispersé les débris
aux quatre vents du ciel ; mais la chaire de
Saint Pierre résistera à toutes les révolutions.
Les fils de Brutus feraient de Rome un tombeau,
ils enseveliraient sous des monceaux de ruines
tous les temples chrétiens, que la chaire de
Saint Pierre braverait encore le ur fureur.

Pie IX est exilé de la ville éternelle ; Rome
a été livrée à une horde d'assassins ; l'Italie
porte dans ses entrailles des bandes de sicaires ;
l'Allemagne, la Prusse, la Suisse et la France
s'apprentent à vomir sur le sol de la vieille
Europe des milliers de Barbares. Nulle puissance
humaine, n'est assez forte pour enchaîner ce
torrent et la civilisation menacée cherche dans
son désespoir un salut contre un inévitable
nauffrage.

La politique lutte contre le socialisme avec
des harangues de tribune, avec des lois imposantes,
avec les forces douteuses des baionnettes et de
l'état de siège. Le socialisme dévorera les légis-
lateurs, les lois ; il engloutira les armées
permanentes et les gouvernements. Mais avant
qu'il ait achevé son œuvre de destruction, il
aura ressuscité dans le cœur des pontifes, des
prêtres et des fidèles la foi des confesseurs,
l'héroïsme des martyrs.

Le socialisme tuera l'indifférence et ramènera
sous la bannière du Christ et sous la houlette
du Pontife romain les nations hérétiques et les
peuples incrédules. Ils retrouveront les sentiers
de la foi à la lueur de l'incendie qui va dévorer
l'Europe.

Les grandes calamités sont les arguments
irrésistibles de la providence. Le sang des
martyrs a toujours fécondé le champ de l'Église.

Le cercueil de l'immortel archevêque de Paris,
promené dans les rues de la capitale, apprit à
un million d'hommes incrédules ou qui croyaient
l'être, que la foi n'était qu'endormie dans leurs
cœurs. Paris tout entier fut catholique en
assistant aux funérailles du Pontife qui venait
de mourir pour lui.

Le triomphe inévitable mais passager du
socialisme courbera toute âme honnête au pied
de la croix, et quand la France se sera agenouillée
aux pieds de Jésus-Christ en pleurant et en se
frappant la poitrine, elle se relevera catholique.

Le socialisme sera la dernière apologie des
dogmes, de la morale, du culte de l'Église
romaine ; il dévorera tous les blasphémateurs ;
il deviendra, sous la main toute-puissante de
Dieu, le grand missionnaire de l'unité religieuse
dans l'Europe et dans le monde.

Non, l'Église n'a pas achevé sa mission sur
la terre. Il faut que l'univers tout entier dise
un jour à Jésus-Christ comme St. Pierre : "Vous
êtes le Christ, le fils du Dieu vivant." Et Dieu
n'aurait jamais laissé sortir de l'abîme cette
immense hérésie s'il n'avait eu le dessein de
tirer du socialisme même le dernier, le plus
magnifique triomphe de sa sainte Église.

L'ABBÉ COMBALOT

Missionnaire apostolique.

QUÉBEC, 20 JUIN, 1850.

Nous voici, je crois, au dernier tossé, le droit de retraire, essayons de le sauter. Qu'est-ce que le droit de retraire? C'est le droit qu'a le seigneur de s'emparer d'une terre qui est vendue en la payant le prix convenu avec un autre acheteur. Un seul cas fait exception, c'est celui où il s'agit du retrait d'une place de moulin que le seigneur peut effectuer lors même qu'il n'y a pas vente. Ce droit était indispensable au seigneur, puisque les censitaires peuvent le forcer de construire un moulin quand ils en ont besoin et qu'il ne serait pas toujours commode d'attendre que telle terre fût vendue, surtout si elle ne l'était qu'au bout de 50 ou 75 ans. Ce cas excepté, le droit de retraire n'est donc qu'un droit de priorité pour acheter, la survenance d'un cas prévu par une clause d'un contrat à réméré, (contrat où le vendeur se réserve le droit de racheter la propriété qu'il vend dans un temps limité ou illimité;) clause que le seigneur comme propriétaire pouvait poser et que le concessionnaire était bien libre de ne pas accepter. Dans combien de contrats ne stipule-t-on pas des conditions plus onéreuses? Et à dire vrai, il n'y a ici rien d'onéreux pour le vendeur. Que ce soit Pierre ou Jacques qui achète ma terre, cela m'est indifférent puisque le prix et les conditions sont les mêmes; j'y gagnerai peut-être d'avoir un débiteur plus sûr. Il peut y avoir désavantage pour l'acheteur qui se trouve frustré; mais on ne voit pas pourquoi on n'admettrait pas pour le seigneur le proverbe *charité bien ordonnée commence par soi*, pourquoi, parcequ'il est seigneur, il doit sacrifier à ceux d'un autre son intérêt et l'avantage qu'il a en main.

Le droit de retraire sert à protéger le seigneur contre la fourberie des parties contractantes qui n'énoncent quelquefois dans leurs contrats qu'une partie du prix de vente. Il peut servir à protéger le pauvre contre le riche et le créancier avide. Veulent-ils s'emparer à vil prix de la terre d'un débiteur, le seigneur peut intervenir avec son droit de retraire et conserver au censitaire sa propriété: ce n'est même plus que dans ce cas, suivant l'opinion de plusieurs légistes, que le droit de retraire peut s'exercer.

Tels sont, par rapport aux particuliers, ces droits odieux des seigneurs: les rentes, une juste mais insuffisante rémunération; les lods et ventes, le complément des rentes et un obstacle à la cupidité des accapareurs et des spéculateurs: les réserves de

bois et le droit de corvée une *lettre morte*; la réserve des mines, celle là même que stipulent les patentes des terres possédées, en franc et commun soccage, celle là même qui est imposée au seigneur par le gouvernement. Le retrait, un droit nécessaire au seigneur et protecteur du pauvre contre le riche.

Considérons maintenant les effets de la tenure seigneuriale relativement au pays. Ce que nous venons de dire prouvant qu'elle est avantageuse aux individus, prouve qu'elle l'est partant au pays lui-même. Les avantages deviennent plus sensibles lorsqu'il s'agit du défrichement des terres incultes et l'accroissement des établissements nouveaux.

Le premier est d'offrir à l'homme pauvre mais laborieux le moyen de sortir de la misère et de devenir un citoyen utile au pays auquel il était à charge. Cet avantage découle de l'obligation où est le seigneur de concéder.

Le défricheur n'a pas à craindre dans une seigneurie d'être dépossédé après avoir travaillé plusieurs années sur une terre, comme cela est arrivé malheureusement si souvent depuis quelque temps.

Le défricheur n'a rien à payer comptant; ce qui est très commode quand on ne peut le faire et ce qui l'est encore quand on le peut; car en payant un intérêt de 3 0/0 vous pouvez prêter la somme équivalente au prix d'achat à votre terre qui ne s'en tiendra pas à l'intérêt légal.

Enfin un dernier avantage que le défricheur trouve dans les seigneuries c'est d'avoir les moulins à proximité. Je dirai ici que le droit de banalité dont on se plaint beaucoup, est dans les nouvelles localités, une juste compensation d'une charge très onéreuse, celle de fournir un moulin aux censitaires; ailleurs certaines conditions, que ce n'est pas le lieu de reproduire ici, rendent presque impossible l'établissement d'un moulin banal quand le censitaire veut s'y opposer.

C'est surtout à ce droit de banalité et à celui de retraire les places de moulins que s'attaque le reproche que la tenure seigneuriale retarde les progrès de l'industrie parmi nous. Si l'on entend parler ici du droit exclusif qu'a le seigneur de construire un moulin à farine dans sa seigneurie, *Sandédés! Charbonnier est maître chez soi*. Un seigneur parce qu'il est seigneur n'a pas renoncé aux droits de propriétaire et de citoyen et après tout, que ce soit le seigneur ou un autre qui devienne industriel, l'industrie n'en a pas grand souci. Si le seigneur est en état de bâtir, *charité bien ordonnée commence par soi* et franche

ment vous n'agiriez pas autrement que lui; s'il n'a pas le moyen de le faire, il perdra son droit et vous pourrez l'acquérir, en payant entendu, car, Dieu merci, ce n'est pas encore un article du Catechisme que la propriété est un vol.

Si vous étendez la signification d'industrie à tout ce qui peut et ne peut pas se fabriquer parmi nous, question serait si les progrès de telle industrie sont désirables: si un pays dont les 0,9 sont encore couverts de bois, a besoin que les manufactures viennent voler des bras à l'agriculture. Si la centralisation sur quelques points est à désirer dans un pays de 1500 lieues de circonférence qui compte à peine 1,500,000 habitants, si nous devons désirer la démoralisation, la dégradation de nos concitoyens pour l'enrichissement de quelques individus, de quelques étrangers doit être l'objet de nos vœux et de nos efforts.

Un homme remarquable par la justesse de ses vues, Benjamin Franklin, ne voulait pas qu'on eût de manufactures aux États-Unis en 177... alors que ce pays était dans une position scabieuse à celle du Canada aujourd'hui, peu habité et défriché. Appliquons-nous ce que cet homme célèbre disait à ses concitoyens. Recevons de l'Europe les produits de ses manufactures, donnons lui en échange ceux de notre sol et n'envions pas son sort, et puisse le bonheur dont elle jouit ne nous favoriser jamais.

Oui! quand il serait vrai que la tenure seigneuriale s'opposât à l'établissement des manufactures, cela lui donnerait un droit à nos respects! quand la tenure seigneuriale s'opposerait à l'établissement des manufactures parmi nous, elle ne ferait que s'opposer à l'enrichissement exclusif de quelques individus par des spéculations sur la misère et la moralité de nos compatriotes.

Mais est-il bien vrai que la tenure seigneuriale soit un obstacle au progrès de l'industrie? . . .

Si le seigneur veut établir lui-même une manufacture, encore un coup pourquoi pas lui comme un autre? S'il n'est pas en état de le faire, son avantage est de vous vendre, et il ne se fait pas prier ordinairement. "Il posera des prix exorbitants." Ce reproche ne s'adresse plus au seigneur, mais au propriétaire, alors restreignez les privilèges des propriétaires.

Aujourd'hui que dans presque toutes les manufactures on ne se sert que de la vapeur et que les pouvoirs d'eau ne sont plus indispensables, le reproche fait à la tenure seigneuriale est encore moins fondé.

Au reste, si vous êtes épris de faire du Canada un pays manufacturier, pour vous convaincre que la tenure seigneuriale n'a

jamais en l'effet que vous lui attribuez ; comparez comme pays manufacturier, l'Angleterre qui appartient toute entière aux seigneurs et la France où ils n'ont pas un pouce de terre ; l'État de New-York qu'ils possèdent en grande partie et la Suisse.

« Le reproche fait à la tenure seigneuriale, de retarder les progrès de l'industrie n'est pas plus fondé que celui de mettre obstacle à l'avancement du pays et à la prospérité des citoyens. Elle a fait jus qu'ici du bien parmi nous et elle en fait encore quoique nous le nous » . . .

Après cela, que certains seigneurs aient abusé de leurs droits, cela se peut ; que certains points de la tenure fussent être modifiés, cela se peut encore et nous ne croyons pas que les seigneurs s'y opposent si on les rémunère autant qu'ils le sont aujourd'hui et qu'il est juste qu'ils le soient.

La sagesse consiste à amender ce que les choses ont de moins bon et à profiter de ce qu'elles ont de bon. Modifiez donc si c'est nécessaire ; mais modifier n'est pas détruire et tuer un malade pour le guérir est un remède trop violent. . . »

L'orateur continuait, mais un petit jeune homme qui avait une *impériale* et des lunettes et qui avait interrompu plusieurs fois, s'étant mis à crier : *A bas les écrivains de la civilisation !* la foule s'émut et le grand homme, je ne sais si c'était une écrevisse, jugea prudent de reculer et de disparaître.

Voilà comment j'ai appris ce que c'est que la tenure seigneuriale.

C'est ainsi que termina notre confrère, et je vous dirai que je suis maintenant tout à fait de l'avis de son orateur sans me croire pour cela une *écrevisse*.

Un incendie terrible a éclaté samedi P. M. à Montréal, dans Griffintown. Deux cents bâtimens de toutes sortes ont été consumés, entre autres l'église épiscopale dite de Ste. Anne. Plusieurs personnes ont perdu la vie.

Allons ! voilà encore ce diable de trésorer avec des chiffons et des chiffres ! Ma foi arrangez-vous ! voilà déjà deux fois que je prends la plume pour vous, je ne parle plus aux murs !

Messieurs, puisqu'Apicrus ne veut pas se charger de notre réclamation, je la ferai moi-même et j'espère que pour le punir de sa désobéissance vous démentirez l'injurieux synonyme qu'il vous *ad'itue*.

Sans autre préambule, je viens demander à ceux qui nous doivent de solder leurs comptes, et l'on nous rendra témoignage que ce n'est pas *taquinerie*.

Notre intention en achetant une imprimerie était de publier un petit journal

d'imprimer pour les écoliers exclusivement. Nous n'avons pas dérogé à notre but, car nous n'avons publié les cantiques en nombre assez considérable que pour les donner à meilleur marché aux écoliers nous n'avons pas dérogé à notre but, jusqu'à ce que nous trouvant dans l'impossibilité de payer ceux à qui nous devons, faute d'être payé de ceux qui nous doivent, nous avons accepté le don généreux que M. Mailloux nous a fait d'un petit ouvrage qui a pour titre : *La croix présentée aux membres de la société de tempérance*, et que nous allons bientôt livrer au public.

Que nous devons ce n'est pas étonnant puisque notre établissement n'étant fondé qu'avec un capital de £40 et que nous avons été obligés d'en payer £30 tout d'abord, notre presse seule. Nous devons, et à certaines personnes depuis plus d'un an, cependant si tous nos débiteurs nous payaient, nous pourrions acquitter toutes nos dettes.

Le retour de nos crédits est encore plus urgent aujourd'hui que les grands congès à Maizerets enlèvent à la composition de *l'Abeille* une partie du travail de nos confrères et que l'ouvrage que nous allons publier a nécessité de nouveaux achats et le travail de plusieurs hommes : car nous avons adopté pour nous guérir les remèdes homéopathiques, nous nous endettons pour payer nos dettes. Nous espérons que l'on comprendra nos raisons et qu'on s'empressera de répondre efficacement à notre demande.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Un comité a été nommé pour s'enquérir des réductions qui pourraient être faites dans les salaires des officiers et employés et dans les dépenses du gouvernement sans préjudice pour le service public. Ce comité proposera de réduire de moitié les émoluments de l'orateur et de fixer à 10s par jour la contribution à laquelle les représentans auront droit pendant les 90 premiers jours d'une session seulement.

Les bills pour réduire le taux de certaines pièces d'argent et faciliter la réciprocité entre le Canada et autres provinces de l'Amérique du Nord, ont subi leur troisième lecture.

La chambre a négative l'introduction des bills de M. Boulton de Norfolk pour changer le mode de représentation de la province, lui octroyer, avec l'approbation de sa majesté, la constitution politique qui lui conviendra le mieux.

Il a été décidé qu'il n'y aurait plus désormais qu'une seule bibliothèque parlementaire, commune aux deux chambres.

Deux comités, nommés l'un par l'assemblée, l'autre par le conseil législatif, ont été adjoints à l'orateur pour l'aider à

former la nouvelle bibliothèque.

Le bill de Mr. Boulton pour fixer le temps et le lieu de la réunion du parlement a été, sur une décision de l'orateur confirmée par la chambre, rejeté à la seconde lecture comme ne pouvant être discuté.

Les bills pour étendre les privilèges accordés par actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers, et amendant la loi du libelle et de la diffamation, ont passé.

À dates différentes, l'admission d'un projet de loi de M. Smith par lequel les sièges des membres qui ne paieraient pas leurs dettes seraient déclarés vacants et d'un amendement de sir Allan McNab au bill d'indemnité, a été négative par l'assemblée.

Nous rectifions avec plaisir ce passage de *l'Abeille* du 23 Mai ou en rapportant ce que nous avons entendu au sujet des émeutes de St Grégoire, nous disons que les émeutiers ont été exaspérés par le fait d'un pauvre homme qui, dit-on, a été obligé de vendre sa dernière vache pour payer sa contribution. Cette assertion est positivement fautive.

Vendredi, 7 juin, le gouverneur général et les chambres ont assisté à l'ouverture du canal Welland. Le district de Niagara leur a donné un grand dîner. Après avoir visité la chute vendredi soir, ils sont revenus à Toronto dans la journée de samedi.

ERRATA.

Industrie Canadienne.

ARTICLE I.

13ème alinéa. Au lieu de *projet*, lisez *profits*.

ARTICLE II.

3ème alinéa. Au lieu de *trois fonderies*, lisez *six fonderies*.

ARTICLE III.

4ème. do do *est fournie*, lisez *qui est fournie*.

7ème. do do *trois autres fonderies*, ajoutez dans les environs du marché *St. Paul*.

11ème. do do *ainsi que l'excellence* lisez *quoique l'excellence*.

3ème page, 21e colonne. 3ème alinéa, 13ème ligne : "un mord" lisez : un mort

3ème page, 4ème colonne, 4ème alinéa : "irrégieux" lisez : irreligieux

3ème page, 1ère colonne, 4ième alinéa, 8ème ligne : "une rentes" lisez : une rente

3ème page, 2de colonne, 2d alinéa, 9ème ligne : une énumération" lisez : une rénumération

3ème page, 2de colonne, 4e alinéa, 4e ligne : "veillard" lisez : vieillard 14ème ligne : "guerre" lisez : guere.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

DIFFÉREND GREC. Le gouvernement russe ne s'est pas montré plus satisfait de la manière dont ce différend a été terminé, qu'on l'avait fait à Paris, et, en conséquence, il a rappelé son ambassadeur de Londres.

Quelques journaux avancent qu'il y a dans le rappel des ambassadeurs français et russe de Londres bien moins d'irritation qu'on le prétend ; que la conduite de lord Palmerston dans l'affaire grecque n'est qu'un prétexte dont on s'est servi en France pour donner le change à l'opinion publique et diminuer ainsi l'opposition à la loi électorale. La facilité avec laquelle le gouvernement français se montre disposé à négocier un accommodement avec l'Angleterre semblerait donner de la vraisemblance à cette explication. De son côté, la Russie n'a rappelé son ambassadeur que par complaisance pour la France, afin de resserrer, en agissant de concert, les liens qui unissent déjà les deux gouvernements. On veut même que l'autocrate ait conseillé à M. Louis Napoléon, de se jeter dans les bras de M. Thiers, que tout le monde sait être plus favorable à l'alliance russe qu'à l'alliance anglaise.

Sur l'intention manifestée, dit-on, par le ministère anglais, d'exiger des réparations de Naples et de la Toscane, les puissances se sont mises sur leurs gardes. La flotte française se tient, depuis quelques mois, dans la baie de Naples, pour empêcher une nouvelle surprise et porter secours où il en sera besoin.

ESPAGNE. Le prince de Joinville a failli perdre la vie dernièrement, par l'imprudenc d'un carabinier. La balle lui a passé près de la tête, tandis qu'il traversait la rivière, à quelque distance de Séville, et approchait de Santa Maria où il se rendait.

PRUSSE. Une tentative d'assassinat a été faite sur le roi de Prusse, mais elle n'a pas réussi. Ce prince, heureusement échappé à la mort, quoique légèrement blessé, a reçu, à son arrivé à Charlottenbourg, les congratulations de sa famille, des ministres et du corps diplomatique.

Le roi de Hollande vient d'accéder à l'alliance des quatre rois, comme grand-duc de Luxembourg et de Limbourg.

PÉMONT. Mgr. Franconi, archevêque de Turin, a été jeté en prison, le 4 mai, à cause de son opposition au lois du gouvernement. On a choisi pour l'arrestation un jour de fête. Le soir même, une députation de chanoines vint apporter au captif les témoignages de respect et de sympathie de tout le chapitre.

Mgr. Alexandre Varesini, archevêque de Sassari, dans l'île de Sardaigne, a subi le même traitement, et pour la même cause.

HONGRIE. Les journaux de Pesth annoncent que Madame Messzeleni, chargée de l'éducation des enfants de Kosuth, a reçu de Haynau la permission d'aller rejoindre avec ses jeunes pupilles l'ex-dictateur de Hongrie, et qu'elle se propose de le faire au plus tôt.

Le nom de Bem a été attaché au gibet par l'exécuteur public et ses propriétés confisquées au profit de l'état.

CHINE. La mort de l'impératrice douairière que nous annoncions, il y a quelque temps, a été suivie, par celle de l'empereur Tao-Kwan. Ce prince est expiré, le 25 février, à l'âge de 69 ans, dont il avait régné 30 ans. Le quatrième de ses fils Se-Hin, âgé de 19 ans, a été désigné pour lui succéder.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

C. Legaré, *en thème.*
J. Catellier, } *en amplification.*
C. Legaré, }

SECONDE.

L. Bandet, *en thème.*

TROISIÈME.

Jean Matthe, *en thème.*

J. Hoffeman, } *en version grecque.*
Bélanger, }
Bélanger, " "

QUATRIÈME.

F. X. Blouin, } *en version grecque.*
N. Francoeur, }
T. Perreault, }

N. Francoeur, L. Lemay, J. Desrochers,

H. Howison et A. Laurie, *en vers latins.*

T. Perreault, *en version latine.*

CINQUIÈME.

A. Trudelle, J. B. Plamondon et A. Fournier, *en syntaxe française.*

J. Frénette, N. Hardy et J. G. Bossé, *en version.*

J. B. Plamondon, T. Chandonnet et P. Audet, *en thème.*

D. Rousseau, *en mémoire.*

SIXIÈME.

C. Morisset, *en version.*

SEPTIÈME.

P. Girard, *en thème.*

J. Coleman " "

P. Girard, " "

HUITIÈME.

1er. Ordre.

H. Weich, *en thème.* (2 fois.)

" *en traduction.*

J. B. Gagnon, *en version.*

2d. Ordre.

O. Giguère, *en français.* (3 fois.)

Un voyageur qui a nom Chapman, de New-York, et récemment arrivé de la Californie, a publié à la date du 24 avril 1850, une lettre par laquelle il contredit formellement la nouvelle d'une sur-

abondance de produits aurifères dans les mines de la Californie. Il attribue ce rapport faux, selon lui, à la cupidité des spéculateurs sur les terrains et des éditeurs des journaux qui y existent. M. Chapman prétend que les sept-huitièmes des immigrants en Californie éprouvent une cruelle déception, et qu'il y a plus d'indigence et de misère dans cette contrée que dans aucun des États de l'Union. Il ajoute que des milliers d'individus succombent sans que les journaux fassent mention de leurs souffrances ni de leur décès.

On a dernièrement constaté l'existence de mines d'or abondantes dans l'Australie ; cette découverte a arrêté l'émigration qui de ces parages affluait à la Californie. Des Compagnies d'exploitation se sont formées en Australie : l'une d'elles avec un capital de £ 25 000, a pour membres les respectables d'entre les habitants de cette colonie. On exprime une grande confiance dans le succès des travaux en contemplation. Depuis longtemps il avait été trouvé, de temps à autre, des échantillons d'or en Australie.

COMPARAISONS.

Un coffre sans serrure montre qu'il ne renferme point de trésors ;

Une bouche toujours ouverte annonce un cerveau vide.

L'esprit de l'homme est de la nature des fleuves, il trouve son repos dans le mouvement.

Le secret est comme le vin nouveau, il cherche à se répandre.

92.—PERDRE LA TRAMONTANE.

C'est être troublé à l'aspect du danger, perdre la tête. Cette locution est empruntée à l'ancienne marine. Avant l'invention de la boussole, les pilotes n'avaient que les étoiles pour se diriger. *Tramontane* est le nom de l'étoile polaire, *Tramontana* ou *Transmontana* (sous-entendu *Stella*), l'étoile au-delà des monts c'est-à-dire des Alpes, par rapport aux navigateurs de la Méditerranée ou de la mer Adriatique. Le mot *tramontane* est resté dans la langue italienne, pour désigner le nord.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié : la première moitié à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez MM. A. et C. Legaré.

HUBERT GIRROIR, *Gérant.*